



Assemblée générale

Distr. limitée
25 septembre 2014
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Vingt-septième session

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme,
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,
y compris le droit au développement**

**Bahreïn*, China, Égypte*, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Venezuela
(République bolivarienne du): amendement au projet de résolution A/HRC/27/L.24**

27/...

Champ d'action de la société civile

Remplacer le paragraphe 4 par le libellé suivant:

4. *Souligne* l'importance du champ d'action de la société civile pour autonomiser les personnes appartenant à des minorités nationales, ethniques, linguistiques et religieuses et les personnes vulnérables, ainsi que les personnes professant des convictions minoritaires, et demande aux États, à cet égard, de veiller à ce que leurs lois, leurs politiques et leurs pratiques ne compromettent pas l'exercice de leurs droits fondamentaux par ces personnes ni les activités de la société civile visant à défendre leurs droits.

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

